



L'association des Sauveteurs en Mer – SNSM

I. IDENTITÉ ET FONCTIONNEMENT

La SNSM, créée en 1967, est **une association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique en 1970** et Grande cause nationale en 2017. Elle est issue de la fusion de deux sociétés bénévoles fondées au XIX^{ème} siècle.

La SNSM n'est pas une administration mais **elle assure une mission de service public.**

Elle s'appuie sur **8 500 bénévoles** qui œuvrent à partir de **214 stations de sauvetage** sur tout le territoire français (métropole et outre-mer) et **32 centres de formation et d'intervention (CFI).**

Elle a pour vocation de **secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger en mer et sur les côtes**, sous coordination des CROSS. La SNSM réalise ainsi 50% des sauvetages en mer.

En complément du sauvetage en mer, la SNSM **forme, équipe et affecte chaque année près de 1 500 nageurs sauveteurs** qui arment 35% des postes de secours sur les plages, sous la responsabilité des maires des communes du littoral.

Les nageurs sauveteurs accomplissent aussi bénévolement des **missions de sécurité civile**, dans le cadre de manifestations publiques, à terre (manifestations sportives, concerts, matchs de football...) ou en mer (départs de courses nautiques...).

Association agréée de sécurité civile, la SNSM a d'ailleurs été **très mobilisée durant la période de Covid-19** et a répondu présente aux sollicitations des préfets, SAMU, EPHAD et plus largement du personnel soignant et des plus fragiles pour diverses missions : renforts dans les centres médicaux et hospitaliers, livraisons de médicaments et de nourriture, transports sanitaires île-continent, accompagnement des malades COVID 19 en TGV médicalisés, renfort dans les centrales d'appels etc.

Les 214 stations de sauvetage et les 32 Centres de Formation et d'Intervention (CFI) de la SNSM sont **composés de bénévoles :**

- Les équipages qui appareillent en moins de 20 minutes sur ordre du CROSS, toute l'année, de jour comme de nuit, par tous les temps, pour secourir les personnes en détresse en mer, parfois au risque de leur vie ;
- Les formateurs pour les nageurs sauveteurs dans les CFI et la formation des équipages embarqués ;
- Le personnel d'encadrement et de soutien.

La SNSM est **propriétaire d'une flotte de plus de 756 embarcations**, comprenant notamment des navires hauturiers (canots tous temps), des vedettes de 1^{ère} et 2^{ème} classe, des vedettes légères, des embarcations semi-rigides et pneumatiques, des scooters des mers, etc.

Chaque année, les Sauveteurs en mer **secourent gratuitement près de 11 000 personnes**, en mer et à partir des plages, au travers de près de **9 000 interventions**. L'été, ils soignent par ailleurs gratuitement plus de 20 000 personnes et recherchent plus de 1 000 enfants égarés sur les plages. **Ainsi, globalement, près de 37 000 personnes ont été prises en charge par la SNSM en 2019.**

II. FINANCEMENT

Le fonctionnement de la SNSM repose essentiellement sur **la générosité du public et des entreprises mécènes. Les ressources privées représentent 80% du total des ressources collectées.** Le reste du financement est assuré par l'État et les collectivités territoriales.

Pour soutenir la SNSM et ses sauveteurs bénévoles : www.snsm.org

Les dons des particuliers sont déductibles des impôts à hauteur de 66%. (Dans la limite de 20% du revenu imposable).



III. ENJEUX

La sécurité des sauveteurs et la pérennité de l'engagement bénévole sont au cœur des enjeux de la SNSM.

La SNSM doit disposer **d'une flotte de sauvetage moderne et parfaitement entretenue**. Sa quarantaine de navires hauturiers doit être remplacée. Ce sont en tout, **environ 140 unités qui devront être renouvelées dans les dix prochaines années, occasionnant un investissement d'environ 100 millions d'euros**. De la même façon, plusieurs **infrastructures doivent être modernisées**.

La SNSM doit aussi **former ses sauveteurs** afin qu'ils disposent des compétences en navigation, sauvetage et secourisme leur permettant d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité pour tous.

La **mobilisation du public** qui bénéficie de ce service gratuit de secours aux personnes, assuré par des bénévoles dans un cadre associatif, doit être renforcée, et la SNSM a besoin du soutien de tous pour pérenniser son modèle bénévole et continuer à assurer une mission de qualité au service du public.

IV. CHIFFRES CLÉS DE LA SNSM (2019)

Nombre de bénévoles en 2019 dont :	8 506
- Dédiés au sauvetage au large	4 958
- Dédiés au sauvetage littoral	3 155
- Bénévoles fonctionnels et occasionnels	393
Nombre de salariés	87
Nombre de stations	214
Nombre de centres de formation et d'intervention (CFI)	32
Nombre de postes de secours en plage	263
Nombre d'embarcations en 2019 dont :	756
- Dédiées au sauvetage en mer	308
- Dédiées à la formation, surveillance des plages et sécurités nautiques	448
Nombre de personnes prises en charge en 2019 dont :	36 855
- Personnes secourues	10 913
- Personnes soignées	24 756
- Enfants égarés et retrouvés	1 186
Nombre d'interventions	8 938
Durée moyenne d'une intervention en mer	1H46
Interventions de nuit	22%

Association des Sauveteurs en Mer - SNSM
Association Loi 1901 – reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970.
Siège social : 8 Cité d'Antin, 75009 Paris - www.snsm.org



CONTACT PRESSE :

Claire Berthelot claire.berthelot@snsm.org | +33 (0)1 56 02 63 68

